



6 juillet 2010

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Concours nationaux de recrutement (2010)**

1. La présente circulaire a pour but d'inviter les fonctionnaires du Secrétariat de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées qui le souhaitent à se présenter en 2010 aux concours nationaux de recrutement à la classe P-2, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2010/8. On trouvera des détails supplémentaires, dont la description des groupes professionnels et des tests types, sur les sites Web suivants : <http://careers.un.org/> et <http://www.un.org/Depts/OHRM/examin/exam.htm>.
2. Ces concours nationaux de recrutement auront lieu en principe le 1^{er} décembre 2010 pour les groupes professionnels suivants (classe P-2) : administration, démographie, économie, droits de l'homme, affaires juridiques, production d'émissions radiophoniques (en arabe, chinois ou français), sécurité, statistique et conception/développement de sites Web.
3. On trouvera à l'annexe II de la présente circulaire une liste des États Membres participants.
4. Les fonctionnaires qui remplissent les conditions énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/2010/8 peuvent présenter leur demande d'admission à concourir en remplissant avec exactitude et intégralement, en anglais ou en français, la formule prévue à cet effet, qui est accessible en ligne sur le portail des carrières de l'ONU (<http://careers.un.org/>). Cette demande devra impérativement être expédiée par le truchement de ce site Web au plus tard le 19 septembre 2010. Les demandes tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Il est également loisible aux fonctionnaires remplissant les conditions énoncées dans la circulaire administrative ST/AI/2010/8 de présenter leur demande en remplissant la formule de demande ci-jointe, accompagnée d'une notice personnelle (P.11) ou d'un curriculum vitae spécial (PHP) à jour, qu'ils devront adresser, au plus tard le 19 septembre 2010, à la Section des examens et des tests (Concours nationaux de

* Date d'expiration : 31 décembre 2011.



recrutement 2010 – fonctionnaires), bureau CS-1115D, Service du recrutement et des affectations, Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations, Bureau de la gestion des ressources humaines. Les deux rapports d'appréciation du comportement professionnel (PAS) les plus récents et la copie de tous les diplômes universitaires obtenus devront être joints à la demande. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

**Concours national de recrutement 2010 réservé aux fonctionnaires
du Secrétariat de l'ONU appartenant à la catégorie des services
généraux ou à l'une des catégories apparentées**

Partie I

Renseignements personnels

Nom : _____ Numéro de bureau : _____ Numéro de poste : _____

Prénom : _____ Numéro de code : _____

Adresse électronique : _____ Nationalité : _____

Sexe : ____ Classe : _____ Lieu d'affectation : _____

Département : _____ Type d'engagement : _____

Date d'entrée en fonctions à l'ONU : _____ Date d'expiration : _____

Date de naissance : _____

Partie II

Type de concours

Groupe professionnel (indiquer un seul groupe) : _____

Copie du dernier rapport d'appréciation du comportement professionnel (PAS) jointe : _____

Période couverte par le rapport d'appréciation du comportement professionnel : _____

Copies de diplômes jointes : _____

Copie de la formule P.11 à jour ou du curriculum vitae spécial en ligne (PHP) jointe : _____

La présente demande, accompagnée des documents demandés dans la partie II, doit être communiquée, au plus tard le 19 septembre 2010, à la Section des examens et des tests, Service du recrutement et des affectations, Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations, bureau CS-1110F. Elle peut aussi être transmise par courrier électronique (OHRM-NCE2010@un.org) ou par télécopie (1 212 963 3683).

Date : _____

Signature : _____

Annexe I

Description des domaines de compétence et d'activité

Administration

1. Le travail effectué dans ce domaine a trait à toutes sortes de missions, dans le cadre de l'appui fourni par le personnel aux opérations et projets internes de l'Organisation. Ces divers domaines d'intervention comprennent, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes :

a) La gestion des ressources en personnel, qui englobe la formulation et la mise en œuvre des grandes orientations de la gestion des ressources humaines pour l'Organisation et la conduite des programmes qui concernent le recrutement, la formation, l'organisation des carrières, la promotion, la rémunération, les avantages du personnel et ses relations avec l'administration;

b) L'analyse budgétaire, qui comprend les travaux d'examen des prévisions budgétaires de l'Organisation et la formulation de recommandations sur l'affectation des financements et recettes projetés;

c) L'analyse de la gestion, qui consiste à passer en revue, examiner et évaluer les structures organisationnelles et les systèmes de gestion, mais aussi à recommander à la hiérarchie des modifications de l'organigramme, de la gestion des ressources matérielles, financières et humaines, des méthodes d'organisation, des procédures, des formules et de la gestion des dossiers pour favoriser l'efficacité au sein des groupes;

d) La gestion des achats, qui recouvre les activités liées à la négociation et à la passation de marchés pour l'achat ou la location de matériel, produits, fournitures et services;

e) L'appui administratif, c'est-à-dire les travaux d'administration générale consistant à fournir à l'Administration des services en matière de gestion du personnel, contrôle de l'élaboration du budget, entretien et fournitures;

f) La gestion des services généraux, qui recouvre les travaux relatifs à la gestion, l'entretien et la sécurité des installations, des systèmes de communication et des systèmes de transport de l'Organisation, la direction des activités du personnel qui s'occupe du fonctionnement et de l'entretien du matériel et des installations, et l'organisation et le contrôle des activités des entreprises extérieures dans ce domaine;

g) L'administration des projets comprend des travaux consistant à fournir l'appui du personnel aux projets d'assistance technique, de secours en cas de catastrophe et de développement économique de l'Organisation. Il s'agit de l'établissement des budgets de projets, l'achat de fournitures, la définition des besoins de personnel et l'élaboration des plans de travail, la mobilisation de secours dans les cas de catastrophe, l'organisation des autres services éventuellement nécessaires pour faciliter l'achèvement des projets et la recherche et la mise en place de plans de secours en cas de catastrophe en coopération avec d'autres pays.

2. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les candidats titulaires d'un premier grade universitaire dans l'un des domaines suivants : administration publique ou gestion des entreprises, commerce,

finances, marketing, gestion des ressources humaines et autres disciplines pertinentes.

Démographie

3. Les travaux effectués dans ce domaine ont trait à toute sortes de fonctions concernant la politique de la population, la fécondité et la planification de la famille, les projections, tendances et structures démographiques et les questions intéressant le développement et la population.

4. Deux spécialisations professionnelles sont au centre de ces travaux : a) l'analyse démographique et les études de population; b) les politiques en matière de population et le développement.

5. Les spécialistes des questions de population, administrateurs et adjoints de deuxième classe, font surtout des travaux de recherche, les seconds travaillant sous la supervision des administrateurs hors classe, mais pouvant aussi parfois mener des recherches indépendantes. Outre la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, chacune des commissions régionales possède sa propre section de la population, qui exerce des fonctions analogues – analyse des niveaux, tendances et différences de fécondité et de mortalité, étude du volume et des caractéristiques des migrations dans la région, examen de la distribution spatiale de la population, production d'estimations de l'évolution des indicateurs démographiques et des indicateurs socioéconomiques connexes destinés à servir de données de référence pour les projets du système des Nations Unies, exécution de projets spécifiquement consacrés à la population, réalisation d'études des déterminants et des conséquences des variables démographiques destinées à faciliter la définition des politiques de population, examen des politiques et des mesures appliquées en matière de population dans la région, suivi de l'examen et de l'évaluation du plan d'action pour la population mondiale au niveau régional, promotion de l'intégration des variables démographiques dans les diverses activités de planification.

6. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les candidats titulaires d'un premier grade universitaire dans les disciplines suivantes : outre la démographie, la sociologie, la statistique et l'économie, mention études démographiques.

Économie

7. Les travaux effectués dans ce domaine ont trait à un large éventail de fonctions dans lesquelles des services économiques, théoriques et pratiques sont fournis à l'Organisation. Les tâches y afférentes, qui varient considérablement selon les affectations, comprennent, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes :

a) Analyse économique et/ou sectorielle : recueillir, évaluer, interpréter et analyser les statistiques spécifiées et l'information socioéconomique qualitative obtenue à diverses sources et ayant trait à des secteurs, pays, régions ou questions de développement; gérer les bases de données et les programmes de gestion de bases de données et organiser l'information non quantitative; aider à la conception, aux essais, au fonctionnement et à la modification de modèles économétriques; rédiger des notes d'information internes, des passages d'allocutions et autres documents semblables portant sur des questions économiques ou sectorielles sous une forme

qui soit à la portée des non-spécialistes; rédiger les avant-projets des volets sectoriels, nationaux ou régionaux des études consacrées à l'analyse des questions et politiques de développement; aider à organiser et assurer le secrétariat des réunions de groupes d'experts, séminaires et autres consacrées à des problèmes de développement;

b) Appui intergouvernemental : établir les contributions aux rapports destinés aux organes intergouvernementaux; suivre les réunions intergouvernementales et rédiger les rapports succincts et documents analogues sur leurs travaux; concourir à l'établissement des communications de membres du Bureau ou de fonctionnaires du Secrétariat à ces réunions; aider à l'organisation des réunions de groupes spéciaux, tables rondes et autres consacrées aux problèmes de développement aux fins des mécanismes intergouvernementaux;

c) Coopération technique : recueillir et analyser les données et autres renseignements nécessaires à la mise au point des propositions de projets de coopération technique dans le domaine du développement économique; établir la documentation des programmes et projets de coopération technique; contribuer à l'établissement des documents requis pour l'approbation des projets régionaux, nationaux ou sectoriels de coopération technique; suivre, soutenir et évaluer la mise en œuvre des programmes et projets de coopération technique.

8. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les candidats titulaires d'un premier grade universitaire dans les disciplines suivantes : macroéconomie, microéconomie, commerce international, économie politique, économétrie, planification et analyse du développement, développement et croissance économiques, et économie publique.

Droits de l'homme

9. Les travaux effectués dans ce domaine ont trait à la formulation, la communication, la mise en œuvre et l'évaluation des grandes orientations, pratiques et activités visant à la promotion et la protection de tous les droits de l'homme pour tous. Les tâches y afférentes, qui varient considérablement selon le poste, peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes :

a) Coopération technique, services consultatifs et services sur le terrain : appuyer les programmes de coopération technique et les mécanismes de surveillance des droits de l'homme, y compris par la présence sur le terrain, en déterminant les conseils et la coopération technique dont les gouvernements ont besoin pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités adaptés en chaque cas au pays considéré et en recueillant et analysant l'information relative à la situation des droits de l'homme dans divers pays;

b) Recherche et analyse : conduire des projets de recherche technique sur le droit au développement et tout l'éventail des questions relatives aux droits de l'homme, analyser et rédiger des rapports, documents d'information et notes d'orientation sur les questions qui se posent dans ce domaine, fournir analyses décisionnelles, conseils et directives sur les procédures techniques, faire des recherches sur des stratégies de développement reposant sur les droits et appuyer l'intégration des droits de l'homme dans les programmes des Nations Unies menés à l'échelle de tout le système;

c) Appui aux organes et mécanismes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme : assurer la programmation, la préparation et le secrétariat des sessions et réunions, l'établissement des rapports et autres documents à l'intention des organes conventionnels en matière de droits de l'homme, le suivi des décisions et recommandations adoptées aux réunions de ces organes, le traitement des communications individuelles présentées dans le cadre des procédures de recours prévues, l'appui aux travaux des rapporteurs spéciaux et les services requis aux fonds de contributions volontaires et à leurs conseils d'administration.

10. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les candidats titulaires d'un premier grade universitaire dans les disciplines suivantes : droit, relations internationales, sciences économiques, sociales ou politiques, comportant obligatoirement dans tous les cas une spécialisation en droits de l'homme. Il pourra être dérogé à cette condition de spécialisation dans l'une quelconque des disciplines susmentionnées si l'intéressé(e) possède au moins deux ans d'expérience professionnelle, au niveau national ou international, dans un domaine intéressant les droits de l'homme, ou deux ans d'expérience professionnelle de la coopération technique ou de la gestion de projets, budgétaire notamment.

Affaires juridiques

11. Dans ce domaine, le travail est lié au rôle de chercheurs et de conseillers juridiques pour l'Organisation. Les tâches y afférentes, qui varient considérablement, peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, quelques-unes des activités suivantes : rédiger des opinions juridiques et des notes internes sur divers aspects de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques de l'Organisation; établir des notes de recherche juridique sur divers sujets, droit international, droit des traités, droits de l'homme, commerce extérieur, énergie, environnement, droit de la mer, des ressources naturelles et de l'espace; élaborer des projets de règles et procédures pour l'Organisation; servir de secrétaire à l'un des organes des conférences de l'Organisation et, en cette qualité, établir les projets d'ordre du jour, de résolutions, de comptes rendus, et ainsi de suite; négocier des accords entre l'Organisation et les gouvernements, des arrangements ou accords entre l'Organisation et les fournisseurs aux fins des approvisionnements en biens ou services; prêter son secours aux commissions de recours internes; représenter l'Organisation devant le Tribunal administratif ou autres organes judiciaires ou arbitraux; faire fonction de conseiller juridique auprès des missions de maintien de la paix, entre autres.

12. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les candidats titulaires d'un premier grade universitaire dans les disciplines suivantes : droit, droit public, droit international, droit de la mer, droit des droits de l'homme et droit international humanitaire.

Production d'émissions radiophoniques

13. Dans ce domaine, les travaux à effectuer ont trait à toute une série de fonctions de production et de diffusion d'informations au sujet de l'ONU, de ses objectifs et ses activités, ainsi que de ses politiques et programmes, à l'intention de tous les médias d'information du monde, des autres organisations et du public en général.

Ces divers services comprennent, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes : rédiger, narrer, produire et diffuser, dans les langues officielles de l'Organisation, des informations radiophoniques, des magazines et des documentaires portant sur ses activités dans le monde; suivre et étudier quotidiennement les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies; nouer des contacts et faire la liaison avec les départements organiques du système et autres sources utiles d'information sur les questions d'actualité pour la programmation radio; conduire des entretiens, recueillir des matériels audio, assurer le montage audio sur ordinateur et la gestion des fichiers sonores; assurer le montage et l'enregistrement radio numérique; faire les recherches pertinentes au sein et en dehors de l'Organisation et accepter des affectations hors Siège pour créer des documents originaux et s'occuper d'autres affaires courantes aux fins de la programmation; assurer la liaison avec les organismes de radiodiffusion et les organisations non gouvernementales au sujet de l'usage des émissions radiophoniques; et participer, en y apportant des idées, à la programmation des émissions et aux actions de promotion.

14. En raison des besoins actuels de l'Organisation, ce concours n'aura lieu que pour la radiodiffusion en arabe, chinois et français.

15. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les candidats titulaires d'un premier grade universitaire dans les domaines suivants : communication, journalisme audiovisuel ou études concernant les médias. Les candidatures de titulaires d'un premier grade universitaire dans une discipline intéressant les travaux de l'Organisation, à savoir sciences politiques, relations internationales, histoire contemporaine, sciences sociales, économie ou affaires juridiques, et possédant une expérience professionnelle de l'information pour avoir produit des émissions télévisuelles ou radiophoniques pourront aussi être prises en considération. Outre la condition relative aux études, les candidat(e)s devront avoir un minimum de deux ans d'expérience du journalisme de radio ou télédiffusion en qualité de rédacteur, producteur ou éditeur d'émissions. Une excellente maîtrise de l'anglais (tant oral qu'écrit) est exigée. Comme ce concours ne sera organisé que pour la diffusion d'émissions radiophoniques en arabe, chinois et français, une excellente maîtrise de l'une de ces trois langues (tant orale qu'écrite) est également exigée.

Sécurité

16. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, l'agent de sécurité auxiliaire pourra être chargé des fonctions suivantes : établir des projets de plans de sécurité pour des secteurs d'opérations déterminés; conduire des évaluations de la sécurité, suivant le modèle de gestion des risques sécuritaires de l'ONU, pour assurer la sécurité du personnel à l'entrée ou à la sortie d'un lieu où il existe effectivement, ou l'on soupçonne qu'il existe, des problèmes; enquêter et établir des rapports sur les affaires mineures de vol, entrée illicite, voies de fait ou autres incidents lorsque l'étendue de l'infraction est aisée à déterminer; élaborer des projets d'évaluation des risques et menaces déterminés que les groupes de criminels, terroristes ou extrémistes représentent pour la sécurité du système des Nations Unies et de ses différentes composantes, ces évaluations comprenant le dépistage électronique des infractions et la détermination de leur gravité et de leur incidence possible sur l'Organisation; mettre au point et améliorer, à l'échelon local, la méthode applicable aux évaluations des risques et à la gestion des bases de données sur les menaces et

les risques qui y sont associés; assurer en temps utile la distribution des évaluations des risques aux lieux d'affectation et bureaux hors Siège de l'Organisation qui sont visés par les menaces détectées; coordonner les activités d'évaluation avec les interlocuteurs voulus au sein du Département de la sûreté et de la sécurité et avec les coordonnateurs des organisations du système pour les questions de sécurité; assurer sur place la coordination de certaines opérations de sécurité, y compris, mais pas exclusivement, les visites de personnalités de haut rang, les évacuations et réinstallations, les déplacements de convois et la réponse à des incidents ou des urgences (y compris ceux qui font des victimes); aider au recrutement, à la formation et à la supervision du personnel auxiliaire, exercer des fonctions de niveau supérieur en l'absence temporaire d'administrateurs de rang supérieur.

17. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les titulaires d'un premier grade universitaire dans les disciplines suivantes : criminologie, justice pénale, gestion de la sécurité ou domaines connexes. Une formation militaire ou policière équivalente à un premier grade universitaire sera aussi prise en considération si le ou la candidat(e) possède au moins deux ans d'expérience professionnelle pertinente.

Statistique

18. Dans ce domaine, les travaux effectués ont trait à tout une série de fonctions comportant la fourniture de services statistiques à l'Organisation. Les tâches y afférentes, qui varient considérablement selon le poste, comprennent, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes : établir et concevoir des questionnaires ou autres instruments de recherche pour la collecte de données statistiques auprès des États Membres, aux fins de l'établissement des annuaires statistiques et autres publications présentant des statistiques mondiales comparatives, et, plus généralement, recueillir, traiter et diffuser les données émanant des États Membres; apporter une assistance technique aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités statistiques nationales; aider les États Membres à élaborer des classifications, définitions et méthodes statistiques normalisées pour les statistiques économiques, en matière, par exemple, d'industrie, d'énergie et de commerce, ainsi que de comptabilité nationale et d'environnement, et pour les statistiques sociales et démographiques; mettre au point des méthodes statistiques de validation et d'estimation des données; conduire des recherches sur le calcul d'indices et les ajustements pour correction des variations saisonnières.

19. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les titulaires d'un premier grade universitaire dans les disciplines suivantes : statistique, mathématiques, économie, avec une spécialisation en statistique et/ou en économétrie, sciences sociales, avec une spécialisation en statistique et démographie.

Conception/développement de sites Web

20. Dans ce domaine, les travaux effectués se rapportent à tout un éventail de fonctions dans lesquelles les services de conception et de développement de sites Web sont fournis à l'Organisation. Les tâches y afférentes, qui varient considérablement selon le poste, comprennent, sans toutefois s'y limiter, le développement de sites Web, les critères initiaux des projets, maillage surfacique (« fil de fer »), simulation et conception d'interface utilisateur; gestion de sites Web,

taxonomie de site, navigation et convivialité; conception de sites Web, conception graphique et présentation, compte tenu des exigences des six langues officielles et de l'accessibilité à assurer aux personnes handicapées; programmation de sites Web, développement et programmation d'applications, y compris la création et la programmation de bases de données. Maîtrise avérée de la programmation SQL, de la conception d'interface, des logiciels Adobe Photoshop et Illustrator, Multimedia et Macromedia Flash, ASP/ASP.NET, HTML, CSS, Java, Microsoft-SQL, Dreamweaver, Visual Studio et des systèmes de gestion de contenu.

21. Pourront être admis par le Jury central à concourir dans ce groupe professionnel les titulaires d'un premier grade universitaire dans les domaines suivants : conception et programmation de sites Web, ou autres domaines voisins, tels que les systèmes informatiques, les arts graphiques et l'information, sous réserve que le ou la candidat(e) possède au moins trois ans d'expérience de la conception/production de sites (en collaboration avec des programmeurs de logiciels dans un environnement Web multilingue) et du développement de sites Web pour de nombreux navigateurs différents, de la création et la manipulation d'éléments de conception graphique existants et nouveaux pour les sites Web clients en utilisant divers logiciels de conception et langages de programmation, de la gestion et de la mise à jour des contenus et des éléments graphiques des sites Web existants, de la conception de pages Web avec HTML/ASP, soutenue par une base de données d'arrière-plan, du déploiement de sites Web avec Apache ou IIS et de la gestion de protocoles SSL, de la production de visuels complets, pour donner aux clients une information conceptuelle et visuelle qui déterminera l'aspect définitif et l'impression procurée par les projets, de la rédaction et de l'édition de messages pour les sites Web.

Annexe II**Liste des États Membres participant au programme
de concours nationaux de recrutement de 2010**

Afghanistan	Libéria
Angola	Liechtenstein
Antigua-et-Barbuda	Monaco
Arabie saoudite	Monténégro
Belgique	Mozambique
Brunéi Darussalam	Namibie
Comores	Népal
Émirats arabes unis	Norvège
Espagne	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	République populaire démocratique de Corée
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Grenade	Sainte-Lucie
Guinée équatoriale	Samoa
Îles Salomon	Slovénie
Iran (République islamique d')	Tonga
Jamahiriya arabe libyenne	Turquie
Japon	Yémen
Lettonie	
